



LES MARIAGES MIXTES



OBJECTIFS

Un mariage mixte désigne un **mariage entre un catholique et un baptisé non-catholique, appartenant à une communauté chrétienne réformée protestante** (réformée luthérienne), **évangélique, anglicane ou orthodoxe**. Certaines églises ne mettant pas la même signification que l'Église catholique au mariage et sur ses conséquences (indissolubilité, place de l'officiant par exemple), il s'agit d'avoir une attention spécifique à ces mariages mixtes.

CONSEILS

- Le parcours de préparation au mariage est l'occasion pour les futurs mariés de poser les bases d'un **vrai partage de couple sur ces questions de foi** et sur les choix qu'implique leur réalité confessionnelle pour l'éducation des enfants (éveil à la foi, baptême, catéchèse).
- Il est l'occasion d'entrer dans une **compréhension approfondie de la foi et/ou des racines confessionnelles de l'autre**, et de réfléchir à la façon dont le couple envisage au quotidien sa relation avec leurs communautés religieuses respectives.
- Vous pouvez vous rapprocher de l'officialité interdiocésaine, et du service diocésain de l'unité des chrétiens.

REPÈRES

« Les mariages entre catholiques et d'autres baptisés présentent, tout en ayant une physionomie particulière, de nombreux éléments qu'il est bon de valoriser et de développer, soit pour leur valeur intrinsèque, soit pour la contribution qu'ils peuvent apporter au mouvement œcuménique. » (AL, n° 247)

- Une **demande d'autorisation de mariage mixte** est à présenter auprès de l'évêque, via la paroisse du couple.
- Le mariage sera célébré dans l'une des deux églises selon ses rites propres. Il est **reconnu par l'Église catholique, même s'il est célébré dans une église d'une autre confession**. La présence et la participation du ministre de l'autre église sont possibles le jour de la célébration. Toutefois, lorsque le mariage est célébré dans l'Église non-catholique, le membre catholique du couple devra demander une dispense de forme canonique à son évêque, par l'intermédiaire du curé de sa paroisse.

LIEN AVEC LE RITUEL



La **BÉNÉDICTION NUPTIALE N°5** est particulièrement adaptée pour un mariage entre un catholique et un baptisé non-catholique.

PAROLE DE DIEU JN 17, 21 : « Que tous soient un. »



pour aller plus loin

- Des éléments de repères précieux figurent dans le document du Service National de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle (SNPLS) intitulé *Le sacrement de mariage – guide pastoral du nouveau rituel* (juillet 2006 – p. 66 à 73).